

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-six, le lundi 29 juin, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DELANGE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 23 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 23 juin 2026.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Patrick BILLARD, Sophie BRION, Valérie CATHERINE, Sabrina CHAUVIN, Sylvain DELANGE, Bruno GRENTE, Antoine HERPIN, Stéphanie LEPESTEUR, Bernadette LETOUZÉ, Laura LOCRET, Pierrette MAURICE, François MAYAUD, Cyril MOREL, Philippe OLIVE, Claire OLIVIER, Christophe OLLIER, Sandrine PARISY, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT, Mylène SIQUOT, Agathe TALBOT et Sylvie VAUDORNE.

Ont donné pouvoir :

Sylvain GASCOUIN à Laura LOCRET
Jean-Daniel GOUDIER à Patrick BILLARD
Léo GUÉGAN à Sylvain DELANGE
Sandrine POIRIER à Sabrina CHAUVIN

Absents excusés :

Richard EIGLE
Samuel LECOLLEY

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 4-1-1
- en exercice : 29	- pour : 26	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 23	- contre :	
- votants : 27	- abstention : 1	
Secrétaire de séance : Claire OLIVIER		
Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2026-061 - Mise à jour du tableau des effectifs et création de postes

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment les articles L2313-1, R.2313-3 et L.2313-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 23 juin 2026,

Afin de prendre en compte, les mouvements de personnel nécessaires à l'accomplissement des activités des services de la collectivité, il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs des emplois non permanents :

Postes à MODIFIER					
Grade	Temps de travail	Nombre	Grade	Temps de travail	Nombre
Adjoint technique	Temps complet	1	Adjoint technique	32,5 / 35ème	1
Adjoint technique	20/35ème	1	Adjoint technique	29,5/35ème	1
Adjoint technique	20/35ème	1	Adjoint technique	26/35ème	1
Adjoint technique	12/35ème	1	Adjoint technique	17,5/35ème	1
Adjoint technique	12/35ème	1	Adjoint technique	28/35ème	1
Adjoint technique	10/35ème	1	Adjoint technique	27,5/35ème	1
Adjoint technique	7/35ème	1	Adjoint technique	10/35ème	1

Adjoint technique	5/35ème	1	Adjoint technique	6,5/35ème	1
Adjoint technique	1/35ème	1	Adjoint technique	11/35ème	1
Adjoint technique	1/35ème	1	Adjoint technique	13,5/35ème	1
Adjoint technique	1/35ème	1	Adjoint technique	26/35ème	1
Adjoint technique	1/35ème	1	Adjoint technique	6,5/35ème	1

Postes à CRÉER		
Grade	Temps de travail	Nombre
Adjoint technique	Temps complet	3
Adjoint technique	1/35ème	1
Adjoint technique	1/35ème	1
Adjoint technique	1/35ème	1
Adjoint technique	1/35ème	1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (1 abstention),

- **APPROUVE** les modifications et créations de postes ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 29 juin 2026

Le Maire,
Sylvain DELANGE

